

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie : N° P19-0019541

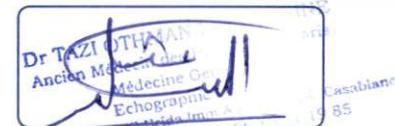
Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0622 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : BENSALOUY Date de naissance : 1-1-4
Adresse :
Tél. : 0666 35 81 87 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21/09/2019
Nom et prénom du malade : Bensalouy Meriem Age : 72 ans
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie : Pathologie ORL et cutanée
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Docteur Othman L. Tazi

Médecine Générale

ECG - ECHOGRAPHIE

Ancien Médecin des Hopitaux de Paris - France

الدكتور عثمان الحسين التازي

الطب العام

التخطيط الطبي - الفحص بالصدى

طبيب سابق بمستشفيات باريس - فرنسا

Casablanca, le 21/09/2019 في الدار البيضاء،

22,70 M^{me} Benselloum Meriem

1/ Baycutène crème

1 app 1j le soir pdt 10 à 15 jours

31,10 2/ Akindex sirop Ad

1 cas x 3 1j après les repas

89,50 3/ Apixol spray oral

1 pulv x 2 à 3 1j pdt 07 jours

14220

PER: 22,70
PPV: 22,70

LOT: 19045
PER: 04/2022
PPV: 31,50 DH

PPC: 89,50 DH

Pharmacie AL MANTAZI
Angle Rue Ibnou Katir
et Abou Hassen Saghal
Casablanca Extension Casablanca Tél: 23.17.26

Dr TAZI OTHMAN
Ancien Médecin des Hôpitaux
Médecine Générale
Echographie
Rue Ibnou Katir Résidence Elbeida Imm.A - Appt N°2 - Casablanca
Tél: 05 22 23 49 13

زنقة ابن كثير، إقامة البيضاء عمارة A - الشقة رقم 2 - الدار البيضاء
Rue Ibnou Katir Résidence Elbeida Imm.A - Appt N°2 (RDC) - Casablanca
مستعجلات / Urgences: 06 19 31 19 85 / الهاتف: 05 22 23 49 13
Email : othmantazi@hotmail.com

Docteur Othman L. Tazi

الدكتور عثمان الحسين التازي

Médecine Générale

الطب العام

ECG - ECHOGRAPHIE

التخطيط الطبي - الفحص بالصدى

Ancien Médecin des Hopitaux de Paris - France طبيب سابق بمستشفيات باريس - فرنسا

Casablanca, le 28/10/2019 في الدار البيضاء،

M^{me} DAHOU Meriem
ep. Benzene Ppoum

PPUI 49.60 DH
LOT: 19E15/B
EXP: 05/2022

PPUI 49.60 DH
LOT: 19E15/B
EXP: 05/2022

69,60 x 2

- D cure 100.000 UI amp bur
1 amp / 2 semaines pdt 03 mois

99,2

Pharmacie AB MAWLA
Angle Rue Ibnou Katir
et Abou Hassan Sedik
Sous-Extension Casi Tel: 23.17.85

Pharmacie AB MAWLA
Angle Rue Ibnou Katir
et Abou Hassan Sedik
Sous-Extension Casi Tel: 23.17.85

DR TAZI OTHMAN LAHOUSINE
Ancien Médecin des Hopitaux de Paris
Médecin Généraliste - ECG -
Echographie - El Beida Imm. A - Casablanca
Rue Ibnou Katir - El Beida Imm. A - Casablanca
Tel: 05.22.23.49.13 / 06.19.31.19.85

زنقة ابن كثير، إقامة البيضاء عمارة A - الشقة رقم 2 - الدار البيضاء
Rue Ibnou Katir Résidence Elbeida Imm.A - Appt N°2 (RDC) - Casablanca
مستعجلات / Urgences: 06 19 31 19 85 / الهاتف: 05 22 23 49 13
Email : othmantazi@hotmail.com